

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE
À L'ACQUISITION D'UN VÉLO
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

La Commune de Barcelonnette met en œuvre un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Dans ce cadre, la commune fixe le montant de l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique à 200 € par matériel acheté neuf et par bénéficiaire majeur résidant à BARCELONNETTE (résidence principale) sans condition de ressources.

Cette aide financière est proposée aux Barcelonnettes pour une période comprise entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023.

Cette subvention concerne les vélos à assistance électrique au sens de la définition de la directive 2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 kilomètres / heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler » (correspondance de la norme française NF EN 15194).

LE DEMANDEUR (particulier)

Nom

Prénom

Adresse N° Rue

Code Postal : **04400** Ville : **BARCELONNETTE**

Tél : Email :
.....

Date de naissance : Lieu de naissance :

Afin de mieux vous connaître, merci de répondre aux questions suivantes :

Vous êtes un homme une femme

Vous vivez seul seul avec enfant(s) en couple en couple avec enfant(s)

Vous êtes

élève de l'enseignement primaire ou secondaire

étudiant / apprenti / en formation

en activité

sans emploi

retraité

Pour les personnes en activité, vous êtes :

- artisan/ commerçant / chef d'entreprise
- cadre et assimilé profession intermédiaire
- employé ouvrier
- agriculteur

Votre âge :

- 16-17ans
- 18-34 ans
- 35-54 ans
- 55-64 ans
- 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent

- les transports en commun
- la voiture
- le scooter / moto
- le vélo
- la marche

Vous disposez déjà

- d'une voiture
- d'un scooter/moto/cyclomoteur
- d'un vélo
- d'un vélo à assistance électrique

Vous utiliserez votre vélo éligible à l'aide de la commune de Barcelonnette principalement pour aller au :

- travail ou lieu d'études
- loisirs
- achats / démarches

Pour ce déplacement, le vélo éligible à l'aide de la commune de Barcelonnette va-t-il remplacer un autre véhicule ?

- Non
- Oui, lequel

Pratiquez-vous déjà le vélo régulièrement dans les rues de Barcelonnette ?

- Oui
- Non

Auriez-vous acheté ce vélo même sans l'aide à l'achat ?

- Oui
- Non

PIÈCES A FOURNIR

- Le présent formulaire de demande dûment complété ;
- Les deux exemplaires originaux de la convention d'attribution de l'aide à l'achat, revêtus de sa signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- La copie du certificat d'homologation du VAE
- La copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide, comportant le nom et l'adresse du demandeur ;
- Un justificatif de domicile (copie complète du dernier avis d'imposition pour le paiement de la taxe d'habitation, ou quittance de loyer ou facture d'un fournisseur d'énergie aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo) ;
- L'attestation sur l'honneur jointe au présent formulaire de demande dûment complétée et signée ;
- Le relevé d'identité bancaire du demandeur

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné.

Envoyer le dossier à :

**Commune de Barcelonnette
Place Valle de Bravo
Boîte postale 53
04400 Barcelonnette**

Les données personnelles renseignées dans ce formulaire sont traitées en vue de l'octroi d'une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Ces données, conservées pendant une durée d'un an, sont anonymisées et utilisées à des fins statistiques sur le profil des demandeurs d'aide. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment exercer votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles pour les finalités définies ci-dessus en adressant votre demande à la mairie de Barcelonnette.